

## BULLETIN D'INSCRIPTION – STAGES RH

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription dûment complété à l'adresse suivante :  
[fpc@sciences-u.fr](mailto:fpc@sciences-u.fr)

**Mettre en place le Comité Social Economique – 15/03/2019**

DUREE : 7 heures (9H00 à 17H00)

LIEU DE FORMATION : Sciences U LYON – 53 Cours Albert Thomas – 69003 LYON

OBJECTIFS :

- Mettre en place un CSE qui réponde aux caractéristiques et enjeux de l'entreprise
- Bien cerner les diverses attributions de CSE pour un dialogue social efficace
- Connaître les moyens à disposition du CSE

**L'essentiel du droit du travail – 03/06/2019**

DUREE : 7 heures (9H00 à 17H00)

LIEU DE FORMATION : Sciences U LYON – 53 Cours Albert Thomas – 69003 LYON

OBJECTIF :

- Maitriser les fondamentaux du droit du travail pour dirigeant TPE / PME, manager afin de sécuriser leurs pratiques

Raison Sociale : .....

Adresse : .....

SIRET : .....

Nom et prénom du Signataire : ..... Fonction : .....

Nom et prénom du responsable formation : .....

Nom et prénom des participants : .....

Prise en charge de la formation :  Entreprise  OPCA

Si financement OPCA merci de préciser le nom + adresse : .....

Coût HT par personne : 400 €

TOTAL HT : .....

TVA 20 % : .....

TOTAL TTC : .....

Cachet et signature

SFC/PE/Bulletin inscription/Créé le 04/09/2018 / Edité le 19/12/2018

**SCIENCES-U Lyon**

53 cours Albert Thomas – 69003 Lyon - Tél : 04 26 29 01 01 – Fax : 04 26 29 01 27 [www.sciences-u-lyon.fr](http://www.sciences-u-lyon.fr)

SAS au capital de 1 500 000 €- Siren 351 765 870 RCS LYON

N° de déclaration d'activité 82 69 08 200 69 enregistré auprès du Préfet Rhône-Alpes  
ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.

## CONDITIONS GENERALES de VENTE

Les présentes conditions s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par SCIENCES-U LYON, inter-entreprises dans le cadre du calendrier prévu et intra entreprises selon les demandes, nonobstant les spécificités de chaque typologie d'action de formation précisées dans chaque convention.

### RESERVATION & INSCRIPTION

L'inscription à une action de formation est formulée en utilisant le BULLETIN SCIENCES-U LYON, retourné par courrier ou télécopie. Toute Inscription transmise à SCIENCES-U LYON est soumise à l'acceptation préalable des présentes conditions générales, du programme de formation et de ses conditions tels qu'ils figurent au Catalogue de SCIENCES-U LYON que le Client déclare connaître et accepter sans réserve. La prise en compte des stagiaires ne sera définitivement constatée qu'après leur inscription accompagnée du règlement correspondant. Chaque inscription donnera lieu, le cas échéant, à la conclusion d'une convention de formation établie notamment conformément aux dispositions des articles L.920-1, L.920-13 du Code du travail, ainsi que des dispositions en vigueur, à compléter et retourner en deux exemplaires, à SCIENCES-U LYON. Pour toute action de formation spécifique, le programme sera retourné à SCIENCES-U LYON, avant le début de la formation, signé et complété de la mention " bon pour accord ".

### PARTICIPATION AUX ACTIONS DE FORMATION

La Participation aux actions de formation est conditionnée à la validité de l'inscription et au règlement des frais de formation. Les formations Inter-entreprises pourront, notamment pour des motifs pédagogiques (insuffisance du nombre de participants...), être soient modifiées, soit ajournées par SCIENCES-U LYON, au plus tard une semaine avant la date initialement prévue.

Le Client pourra reporter ou annuler sa participation, en cas de force majeure, motivé et notifié à SCIENCES-U LYON exclusivement par écrit. Le Client pourra remplacer le(s) participant(s) par toute autre personne disposant des mêmes prérequis, profil et besoin de formation. Cette faculté est ouverte sans pénalité au plus tard 10 jours avant la date de début de l'action de formation, à condition d'en informer par écrit SCIENCES-U LYON.

### FRAIS DE FORMATION

Le règlement de la Formation s'effectue l'inscription comptant et sans escompte. Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'inscription ou de règlement portée sur les factures émises par SCIENCES-U LYON, donnera lieu à des pénalités de retard égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal applicable.

Toute action de formation (stage ou cycle) débutée est due dans son intégralité. Les frais de formation ne comprennent pas le coût des repas, qui seront facturés en sus, le cas échéant, directement au bénéficiaire de la formation ou à l'Entreprise, y compris en cas de financement par un OPCA. Ne sont également pas compris, les frais de déplacement et d'hébergement des Bénéficiaires et des Formateurs qui, pour ces derniers, seront facturés en sus à l'Entreprise pour les formations intra-entreprise. Le Client devra, le cas échéant, effectuer la demande de prise en charge par l'OPCA, avant le début de la formation et l'accord de financement remis lors de l'inscription et porté sur l'exemplaire de la convention de formation destiné à SCIENCES-U LYON. En cas de prise en charge partielle, de refus ou encore de non obtention de l'accord de prise en charge par l'OPCA le premier jour de la formation, les frais de formation non pris en charge seront dus par le Client. En cas d'annulation tardive (moins de 10 jours ouvrés avant le début de la session de formation) ou d'absence du Stagiaire, non justifiée par un motif de force majeure, le Client devra verser à SCIENCES-U LYON une indemnité forfaitaire de dédit égal à 100% des frais de formation pour toute annulation faite 2 jours ouvrés ou moins avant le début de la formation, 80% pour toute annulation faite entre 3 et 5 jours ouvrés et 50% pour toute annulation faite entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation. Cette indemnité n'est pas imputable sur le budget de formation de l'Entreprise. Toute annulation faite au moins 10 jours avant le début des sessions de formation se fera sans pénalité pour le Stagiaire ou l'Entreprise. Il en est de même pour tout remplacement de Bénéficiaire effectué dans les mêmes délais.

### DIFFERENDS

En cas de différends qui ne serait pas réglé amiablement entre les Parties, les litiges entre SCIENCES-U LYON et l'Entreprise, seront portés devant le Tribunal de commerce de PARIS. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

SFC/PE/Bulletin inscription/Créé le 04/09/2018 / Edité le 19/12/2018

#### SCIENCES-U Lyon

53 cours Albert Thomas – 69003 Lyon - Tél : 04 26 29 01 01 – Fax : 04 26 29 01 27 [www.sciences-u-lyon.fr](http://www.sciences-u-lyon.fr)

SAS au capital de 1 500 000 €- Siren 351 765 870 RCS LYON

N° de déclaration d'activité 82 69 08 200 69 enregistré auprès du Préfet Rhône-Alpes  
ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.